

COMMUNE DE DROUPT SAINT BASLE

CONSEIL MUNICIPAL - Séance ordinaire du MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

Présents : M. ANDRY Denis – Mme DOMINGO Francine – M. TOTEL David – M. BEZIER Pascal – M. HAON Billy – M. GUYOT Jérémy – M. MARCILLY David – Mme THIEFAINE Lydie – Mme VIDART Mélissa – Mme KURBETZ Aline – Mme GUYOT Stéphanie

Absents représentés :

Madame DOMINGO Francine a été nommée secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la précédente réunion.

Le compte rendu de la séance du vendredi 5 juin 2026 est lu et approuvé par l'ensemble des Conseillers.

PROGRAMME DE CONSTITUTION DE RESERVES FONCIERES EN ZONE UC EN VUE DE LA REALISATION D'OPERATIONS D'HABITAT **2026-29**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et L.300-1 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune ;

Vu le droit de préemption urbain institué sur le territoire de la commune ;

Considérant que le nombre d'habitants est en baisse sur la commune ;

Considérant la fermeture de l'école maternelle prévue par l'inspection académique de Reims, à compter du 2 juillet 2027 en raison de la baisse des effectifs scolaires ;

Considérant que le souhait du Conseil Municipal est de conserver une certaine attractivité sur la commune ;

Considérant que la commune souhaite favoriser le maintien, l'accueil de la population, notamment les ménages des jeunes actifs et des personnes souhaitant résider durablement sur la commune ;

Considérant que la création de logement locatif constitue un intérêt général participant à la politique locale de développement de l'habitat ;

Considérant que des terrains situés en zone UC du PLU peuvent être mobilisés pour permettre la réalisation de logements destinés notamment à l'accession à la propriété ;

Considérant que les projets au Nord-Ouest de l'Aube, à savoir :

- L'extension de la Centrale Nucléaire futur EPR à Nogent Sur Seine,
- L'installation du site Newcléo pour retraitement Uranium,
- L'installation de Data Center sur la région de Romilly Sur Seine

Considérant que ces projets de développement économique et d'emploi sont susceptibles d'accroître les besoins en logements sur le territoire du Nord-Ouest de l'Aube et dans les communes environnantes ;

Considérant que la maîtrise foncière sur la commune permettra à moyen terme de développer et de faire réaliser ultérieurement l'habitat au travers des bailleurs sociaux ou l'acquisition de foncier par la cession à la propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

D'approuver le principe d'une politique de maîtrise foncière visant à favoriser l'acquisition de terrains situés en zone UC de la commune, lorsque ces acquisitions présentent un intérêt pour les objectifs d'aménagement et d'habitat définis par la présente délibération, pour les motifs cités ci-dessus.

D'approuver l'intérêt de constituer des réserves foncières en vue de permettre, à moyen terme, la réalisation d'opérations d'aménagement et d'habitat répondant aux besoins de la commune, notamment par la réalisation de logements locatifs, y compris sociaux le cas échéant, ou de logements destinés à l'accession à la propriété.

De rappeler que la commune pourra, lorsque les conditions légales d'exercice du droit de préemption urbain sont réunies, exercer son droit de préemption urbain sur les biens situés dans le périmètre où ce droit est institué, notamment en vue de constituer des réserves foncières permettant la réalisation ultérieure d'opérations d'aménagement et d'habitat correspondant aux objectifs définis par la présente délibération.

De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de l'application de la politique de maîtrise foncière ainsi définie, dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n° 08/2026 du 20 mars 2026, notamment au titre du 13° de ladite délibération, et dans le respect des conditions et procédures prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

- Après avoir pris connaissance de la proposition de convention de la Région Grand Est concernant la prise en charge financière du transport méridien vers la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, accepte à l'**unanimité**

- **De régler** les modalités de remboursement à la Région Grand Est des frais engagés pour le transport méridien vers la cantine scolaire
- **Autorise** le Maire à signer la convention avec la Région Grand Est pour une durée de 1 an, au lieu de 4 ans, soit du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, en raison de la fermeture définitive du RPI au 2 juillet 2027.

DEVIS CLIM MAIRIE ET SALLE DES FETES

En raison des épisodes de canicules à répétition de cette année, le conseil décide d'installer des climatiseurs pour la mairie et la salle des fêtes et des rideaux pour le vitrage de la salle en demandant des devis pour le BP 2027, aux entreprises suivantes : DUMONT, PROPAC QUALITE, CHRISS'ELEC, GRADASSI, JUILLY, etc....

INFO PLU

La loi « ZAN Zéro Artificialisation Nette » impose la révision des PLU dans les communes, La conséquence directe lors d'une révision d'un Plan Local d'Urbanisme est le reclassement des terrains constructibles en zone naturelle ou agricole.

RETRAITE CAROLINE

La commune organise un pot de départ en retraite le vendredi 16 octobre 2026 à 18h00. Une enveloppe de 300€ est fixé pour une box cadeau.

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Réorganisation du carrefour de la Rue du Génie et de la Rue de Vallant avec un stop.

La séance est levée à 21h00.